

L'état futur

(Traduit de l'anglais)

C.H. Mackintosh

[Courts articles 107]

L'idée que les esprits de ceux qui se sont endormis sont dans un état inconscient est tout autant absurde qu'antiscrituraire. Paul a-t-il été inconscient depuis bientôt deux mille ans ? S'il y avait quelque vérité dans cette notion, aurait-il pu dire : « Mourir, un gain » [Phil. 1, 21] ? Serait-ce un gain d'être inconscient ? Serait-ce « de beaucoup meilleur » [Phil. 1, 23] que de jouir de Christ ici et de Le servir dans l'évangile et dans l'Assemblée ? Quand le Seigneur dit au brigand mourant : « Aujourd'hui, tu seras avec moi dans le paradis » [Luc 23, 43], voulait-Il dire qu'il allait être inconscient ? Pourquoi alors dire : « avec moi dans le paradis » ? S'il devait être inconscient, quelle différence cela ferait que l'endroit où il devait se trouver ? Quand le bien-aimé apôtre dit : « Absent du corps, présent avec le Seigneur » [2 Cor. 5, 8], veut-il parler d'un état d'inconscience ? Étienne n'avait-il rien d'autre devant lui qu'un état d'inconscience, quand il disait : « Seigneur Jésus, reçois mon esprit » [Act. 7, 59] ? Il est très déplorable de trouver des chrétiens professants tenant une aussi misérable théorie. Excusez notre langage fort. Il est difficile de parler en termes mesurés d'une absurdité sans fondement telle qu'une âme rachetée endormie en présence de Christ ! Que le Seigneur délivre les siens de toutes les notions vaines et folles !

Luc 23, 43 ; Actes 7, 59 ; 2 Corinthiens 5, 8 et Philippiens 1, 23 prouvent clairement que du moment que l'esprit d'un saint quitte son corps, il est avec Christ dans le paradis. Le « conducteur » auquel vous avez demandé cette information doit être déplorablement ignorant du Nouveau Testament. Votre lettre montre que votre esprit a été tristement obscurci par le nuage du scepticisme, qui semble en assombrir des milliers.

Nous avons fait référence précédemment à la question des « peines éternelles ». Nous croyons qu'elle est liée d'une telle façon avec la vérité de l'immortalité de l'âme et avec la nature infinie de l'expiation de Christ, que vous ne pouvez y toucher sans porter atteinte à tout l'édifice de la révélation divine. Le mot « éternel » se trouve environ soixante-dix fois dans le Nouveau Testament, et est appliqué à la vie du croyant, à l'Esprit de Dieu, à l'héritage des saints et au châtement des méchants. D'après quelle autorité donc, peut-on dire que le mot signifie éternel dans un cas, et non pas dans l'autre ? Tous ces raisonnements sont le fruit d'une infidélité positive, de laquelle Dieu peut, dans Sa miséricorde, délivrer les enfants des siens ! Nous croyons que la « géhenne du feu » est une réalité affreuse et éternelle, et que nous ne devrions pas être ébranlés dans ce que nous croyons par les raisonnements absurdes de myriades de « conducteurs ». « Si un aveugle conduit un aveugle, ils tomberont tous deux dans la fosse » [Luc 6, 39]. Cher ami, demandez à Dieu de vous guider par Sa Parole et Son Esprit, et ne mettez aucune confiance quelconque dans les « conducteurs ».

La dernière clause de Jean 3, 36 est aussi simple que solennelle. Elle nous dit clairement que la colère de Dieu demeure sur tous ceux qui refusent de croire au Fils. Nous avons été extrêmement frappés par la puissance de tout ce verset, comme répondant et démolissant complètement deux erreurs fatales du jour actuel, à savoir, la *restauration universelle* et l'*annihilation*. « Ne verra pas la vie » ; l'universaliste trouve là sa

réponse divine. « La colère de Dieu demeure sur lui » ; là, l'annihilationiste trouve la sienne. Si l'incrédule ne verra pas la vie, il est évident qu'il ne peut être restauré. Et si la colère de Dieu demeure sur lui, il est évident qu'il ne peut être annihilé. Quelle puissance vivante, quelle force irrésistible, dans l'Écriture sainte !

Vous avez tout à fait raison, cher ami, de ne pas raisonner sur le solennel sujet des peines éternelles, mais de prendre simplement telle quelle l'Écriture. Quant à la déclaration que le mot « éternel » ne veut pas dire « à toujours », dans le grec, il y a environ soixante-dix passages dans le Nouveau Testament grec où se trouve le mot « *aionios* ». Il est appliqué à la « vie » que possèdent les croyants, aux « demeures » dans lesquelles ils doivent être reçus, à Dieu, à l'Esprit, au royaume de notre Seigneur, et aux peines des méchants dans l'enfer. Or sur quel principe quelqu'un pourrait-il distinguer sept ou huit de ces passages, et dire qu'en eux, le mot ne signifie pas à toujours, mais que c'est le cas dans les soixante-deux restants ?

N'est-il pas très évident que si nous nions l'éternité des peines, nous devons nier l'éternité de la vie, l'éternité de Dieu, du Fils et du Saint Esprit ? C'est une chose sérieuse que de toucher à la vérité de Dieu ou de porter atteinte à l'intégrité de l'Écriture sainte. La vérité est comme une arche magnifique : si vous en touchez la plus petite pierre, vous portez atteinte à l'intégrité de l'ensemble. Nous sommes persuadés, cher ami, que cette question a une portée morale aussi bien que théologique. Nier les peines éternelles indique une mauvaise condition d'âme complète. La volonté est à l'œuvre ; la raison n'a pas été assujettie ; le cœur n'est pas brisé ; il n'y a pas de véritable soumission à l'autorité de la Parole. C'est davantage « Je pense » que « Ainsi dit le Seigneur ». Tout cela est très sérieux et doit nous amener à un profond exercice d'âme et à une prière instante.